



# GIRO.COM

FEVRIER  
2004



*"des conséquences  
financières  
colossales"*

## EDITORIAL

**Responsabilité** ! voilà certainement un mot qui figurera dans le tiercé gagnant des mots qui aurons compté au XXI<sup>ème</sup> siècle ! Ce mot, porteur de valeur de maturité et de capacité personnelle de l'individu (capable de "répondre" de ses actes), a petit à petit vu son sens évoluer vers la notion de culpabilité. Pour se délivrer de ses traumatismes, la "collectivité" recherche à présent systématiquement un "responsable" (faisant plutôt office de "bouc émissaire") chaque fois qu'un aléa se présente. Ainsi, dès qu'un accident survient, la première exigence est de déterminer rapidement les "responsabilités", avant même d'être en mesure de comprendre les phénomènes qui ont conduit à la situation. **Tous les comportements médiatiques** au cours des accidents récents montrent bien cette évolution funeste qui s'appuie sur l'émotion. Si l'accident représente un traumatisme, pour celui qui le subit et pour ses proches, cette attitude de recherche systématique et immédiate d'un "responsable", si elle permet très certainement d'éviter que certains accidents ayant pour origine le laxisme se reproduisent, a aussi pour conséquence le déve-

loppement d'un carcan de réglementations et d'interdictions. En effet, tous ceux dont l'activité peut, à un moment ou un autre, comporter un risque de mise en cause, ne peuvent que chercher à se prémunir contre une telle éventualité. C'est ainsi que ce bien précieux qui s'appelle "liberté" s'évapore subrepticement. **Nos exigences** expiatoires ont donc pour conséquence de nous transformer en être irresponsable, au regard de l'exigence collective, c'est-à-dire incapable d'assumer ses choix et ses décisions (cf. les limitations et interdictions en tout genre qui fleurissent aux endroits les plus inattendus). Cette attitude a également des conséquences financières colossales, les précautions prises étant bien souvent disproportionnées par rapport aux risques encourus.

**Il est donc important** de s'accorder de temps en temps une pause de réflexion, par rapport aux pressions médiatiques et émotionnelles, afin de garder un minimum de sens des proportions et d'éviter de se prendre dans les filets que nous aurons nous même tendus car, au bout du compte, chacun doit passer à la caisse !

## VIE COMMUNALE



**Cérémonie des vœux** : la traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité s'est déroulée le samedi 10 janvier en présence du sénateur Michel DREYFUS-SCHMITT, du député Michel ZUMKELLER, de la conseillère générale Marie-Christine PEUREUX, du président du conseil général, Christian PROUST, et de nombreuses autres personnalités du canton. Le maire, Gilles ROY, a évoqué les réalisations communales, sur fond de rigueur budgétaire, ainsi que les élections à venir en encourageant tous les citoyens à s'exprimer à cette occasion.

réfection de la toiture de l'église vont bientôt commencer. Ce chantier important (267 000 €), qui entre dans le domaine de la conservation du patrimoine, ne pouvait pas être différé plus longtemps. En effet, notre église accuse lourdement le poids des ans, la dernière réfection de la toiture remontant aux années 1968 à 1974, c'est-à-dire à une trentaine d'années. Les travaux seront effectués par l'entreprise Morel ; ils comportent une réfection de la couverture ainsi que la reprise d'un certain nombre de fermes victimes des champignons.

**Jugement** : Après plusieurs années de procédure, le tribunal a rendu un jugement de non lieu à l'encontre de la commune de Giromagny et du syndicat des trois rivières, tous deux poursuivis par la famille d'un jeune garçon qui s'était blessé en jouant sur les enrochements des berges de la Savoureuse. Au-delà du traumatisme subi par la famille, auquel chacun compatit naturellement, on ne peut que se réjouir de ce jugement qui marque les limites de ce que l'individu peut exiger de la collectivité.

**Toiture de l'église** : Comme suite aux décisions prises en septembre 2003 (cf. GIRO.COM de novembre), les travaux de



*"mise en place  
d'aires de jeu"*



**Myriam MILLET**

*"une passion  
pour la musique"*



*"la commission  
s'est attaquée  
à plusieurs  
morceaux de choix"*



## CONSEIL MUNICIPAL D'ADOLESCENTS DU 14 JANVIER

Quinze conseillers (sur 23) participaient à cette séance dont l'ordre du jour portait sur la mise en place d'aires de jeux dans la commune. Les résultats de la consultation effectuée auprès des jeunes donnent une courte avance (53%) à la proposition de mise en place d'une seule aire de jeux centrale, par rapport à plusieurs aires de jeux dispersées

dans les quartiers (42% souhaitent 2 aires de jeux). Au niveau des emplacements, c'est la zone du centre socio-culturel qui l'emporte devant les Prés Heyd.

**La prochaine séance** du conseil (18 février) sera consacrée à l'étude des aménagements ludiques et à la préparation d'un dossier de chiffrage des coûts associés.

### QUI ETES VOUS MYRIAM MILLET ?



Je suis née à Dunkerque en 1970 mais en 1987 mon père, originaire du Territoire de Belfort, a décidé de venir s'installer à Lepuix Gy pour savourer sa retraite. J'ai alors poursuivi des études de bureautique au LEPA de

Valdoie pour obtenir un brevet professionnel en 1991. Après plusieurs stages d'insertion à la vie professionnelle, je suis entrée chez REYDEL en 1993 en tant qu'agent de qualité. En 1997, avec Michel TOULOUSE, Belfortain d'origine, nous avons eu une petite fille nommée Marie.

En 2000, j'ai déposé une candidature à la mairie de Giromagny et à plusieurs reprises la commune a fait appel à mes services pour des remplacements en tant qu'agent d'entretien ou pour des services en école maternelle. Depuis 2002, je remplace Mme HECK qui elle-même remplaçait Mme LIBLIN actuellement en congé parental.

En dehors du travail et de ma famille, je cultive une passion pour la musique, tous genres confondus et je joue du piano.

### LA VIE DES COMMISSIONS

Au cours de l'année 2003, les commissions "cadre de vie" et "développement économique et touristique" animées par Jean LEFEVRE ont fusionné pour une meilleure coordination des études.

La nouvelle commission ainsi formée s'est attaquée à plusieurs "morceaux de choix".

Ainsi une première étude a concerné la situation hôtelière en considérant en particulier le cas de l'ancien hôtel du Soleil ; malgré les efforts déployés la relance de l'activité hôtelière n'a pas été possible et le bâtiment retrouvera bientôt une nouvelle activité avec l'installation d'une agence bancaire.

Une autre réflexion a porté sur la situation de la zone dite de la Lainière qui représente à la fois un problème (du point de vue esthétique et de l'activité) et aussi une opportunité (pour des aménagements de l'espace au centre ville); ce sujet a donné lieu à un dossier plus vaste élaboré par un membre de la commission (Christian CODDET) et portant sur une étude globale de restructuration du "bourg centre" (projet MILAINE) afin de pouvoir bénéficier de la dynamique de la CCHS et des subventions possibles dans un tel cadre (cf. GIRO.COM de décembre) ; les premiers résultats sont attendus pour le début du printemps.

L'amélioration des conditions de stationnement dans la ville a fait l'objet d'une étude très fouillée, en collaboration avec le garde

champêtre, Eric WROBEL ; les arrêtés définissant les nouvelles zones seront publiés prochainement et les aménagements sur le terrain ont déjà largement été entrepris (marquages au sol, panneaux, nouveaux emplacements, etc.).

La signalisation des commerces et des différents "lieux stratégiques" de notre ville a été étudiée ; l'opération s'est concrétisée par la mise en place de la signalisation correspondante au cours du mois de décembre.

Quatre autres dossiers ont été ouverts, certains d'entre eux assez largement, et feront l'objet des travaux de la commission en 2004. La ZAC (Zone d'Aménagements Concertés) dite du Mont-Jean est en sommeil depuis plusieurs années ; les membres de la commission se sont donc attachés à relancer ce dossier en liaison avec la CCHS et le syndicat de la ZAC multi-sites nord. La réalisation d'une salle polyvalente a déjà été évoquée à plusieurs reprises ; la réflexion sur son intérêt, ses caractéristiques, son implantation, a été reprise et sera développée en lien avec les données qui émergeront de l'étude "MILAINE". Le musée de la Mine apparaît comme un élément majeur du patrimoine touristique et culturel de notre ville ; la commission proposera des actions en vue de sa pérennisation et de son développement. Une réflexion a aussi été engagée sur la réalisation d'aires de jeu pour enfants.



**Ayant racheté** la boulangerie de Jules PERROS, Louis POCHARD et son épouse s'installent en 1966 au 13 de la rue Maginot. Depuis 1997, c'est leur fils Patrice qui a pris la relève.

**Patrice POCHARD** a d'abord suivi une formation de boulanger au lycée technique de Belfort, développant la pratique au sein de l'entreprise familiale. Il a ensuite délaissé pour un temps le fournil pour ajouter à sa

palette des compétences de pâtissier, de chocolatier et de glacier. Encore souvent, pour parfaire ses connaissances et pour le plaisir de créer, il n'hésite pas à se rendre à des stages de travail chez les grands noms des métiers de bouche comme Le Notre ou Bocuse. Ainsi, dans les rayons de la boulangerie familiale, on peut trouver, outre la traditionnelle baguette, des pains spéciaux comme les pains " Bûcheron " ou " Vigneron ", nombre de petits fours et autres pâtisseries " maison " fabriqués avec des produits de première qualité et bien sur des chocolats uniquement élaborés à partir de cru Valrhona.

**Une fois ses créations** en rayon, Patrice Pochard enfourche sa moto de trial pour une promenade dans les bois ou s'installe devant son écran d'ordinateur car c'est un passionné d'informatique.

**Les pains et pâtisseries POCHARD** " s'exportent " dans plusieurs villages du canton grâce aux tournées de livraison effectuées tous les jours, sauf le lundi.

#### L'EGLISE SAINT-JEAN BAPTISTE

**L'édifice actuel**, achevé en 1862, a été construit sur l'emplacement de l'ancienne église des mineurs qui avait été consacrée en 1569. De dimensions relativement modestes, l'ancien édifice était arrivé en fin de vie et menaçait ruine aux dires de l'abbé BIDAINE, nommé curé du village en 1854. Après quelques tergiversations il fût décidé de le raser pour construire un édifice de dimensions plus en rapport avec la population du bourg qui avait atteint près de 3000 " âmes " à cette époque.

**Trouver les fonds nécessaires** ne fût pas chose aisée et la nouvelle construction ne pu débuter qu'en 1857. Compte tenu des difficultés de financement, la qualité de la construction n'a pas été exceptionnelle ce qui a imposé par la suite de nombreux travaux de réfection (à l'époque, près des trois quarts du coût de l'édifice ont été pris en charge par la commune). Le matériau principal, le grès bigarré, vient des carrières d'Offemont, de Vétrigne, de Clairegoutte et de Chagey ; il était acheminé via la gare de Bas-Evette.

**Sous l'impulsion du curé BIDAINE**, le

" curé blanc " (allusion à la couleur de sa chevelure), l'aménagement intérieur est réalisé au fil des ans. Ainsi l'église s'orne notamment d'un maître-hôtel et d'un chemin de croix en 1867, de vitraux en 1872, d'un orgue en 1874, d'une horloge en 1877, d'un baptistère en 1880. L'abbé BIDAINE semble donc bien avoir mérité sa plaque commémorative qui figure au pied de l'hôtel Saint Joseph.

**Ses successeurs** ne furent pas en reste qui durent faire face à moult réparations et réalisèrent de nombreux aménagements. Des réparations majeures eurent lieu en 1928 (intérieur, extérieur et couverture), puis de 1968 à 1974 sur la toiture et en 1981 pour l'intérieur. Curieusement les cloches, qui ici ou là atteignent des âges vénérables, durent être refondues maintes et maintes fois depuis leur installation dans l'église des mineurs au 16<sup>ème</sup> siècle ; si une partie du métal date donc probablement de cette époque, la plus vieille des cloches, la plus grosse, ne date que de 1849.

**NDLR** : pour en savoir plus, vous pourrez consulter l'opuscule " Eglise Saint Jean Baptiste ", disponible à l'église pour 3 €.

#### LE PARRAINAGE CIVIL

**Encore appelé baptême républicain**, le parrainage civil est né sous la Révolution Française. Il s'agissait à l'époque de confirmer la logique de séparation de l'Eglise et de l'Etat qui avait été proclamée en vertu des principes républicains. Toutefois, même s'il semble prévu par le décret du 20 prairial an II (8 juin 1794) qui donnait aux municipalités l'habilitation exclusive pour établir les actes de l'état civil, aucun texte législatif ne lui est

vraiment applicable. Il relève donc plus de la coutume que du droit.

**Mais en quoi consiste le parrainage civil?** Acte citoyen, le parrainage civil concrétise l'engagement moral du parrain et de la marraine d'accompagner l'enfant dans les différentes étapes de sa vie et de suppléer les parents en cas de malheur familial. Il est également destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière



"au 13  
de la rue Maginot"



"la qualité  
de la construction  
n'a pas été  
exceptionnelle"



"plus de la coutume  
que du droit"



symbolique aux valeurs de la république.

**Légalement**, le parrainage civil n'a aucune valeur juridique et l'engagement des parrains et marraines reste symbolique. Il s'agit néanmoins d'un engagement moral fort, prononcé devant un officier d'état civil (le maire ou un maire adjoint). Les parents, parrains et marraines reçoivent un certificat témoignant de

l'engagement solennel ainsi contracté. Il faut toutefois préciser que les municipalités ne sont pas tenues d'offrir ce service.

**Les formalités** nécessaires, pour la ville de Giromagny, consistent à remplir un formulaire avec les noms et adresses des parents, parrain et marraine et en la fourniture d'un acte de naissance de l'enfant.

### GIROMALIN

**Pour l'été 2004**, l'équipe qui anime le fleurissement propose aux particuliers qui le souhaitent de mettre en place des jardinières ou des vasques dans leurs rues sous réserve que ces personnes s'engagent à en assurer l'entretien (arrosage et soins courants). Voici donc une bonne occasion de participer à la décoration de son quartier ! Pour cela il suffit de se faire connaître en mairie le plus

rapidement possible car les commandes de fleurs se font très tôt dans la saison.

**Signalisation** : les commerçants et artisans qui souhaiteraient figurer sur la nouvelle signalisation urbaine peuvent encore s'adresser en mairie soit par courrier, soit par internet à l'adresse : [mairie@giromagny.fr](mailto:mairie@giromagny.fr)

### GIROPOTINS

**Fêtes bien arrosées** : après la période des fêtes de nombreux visiteurs de notre ville (et peut-être quelques habitants) se sont étonnés de la quantité ahurissante de flacons en tout genre débordant des "écopoints" ; voilà certainement une ville où l'on sait faire la fête se dirent-ils ! Sur ce dernier point ils ont probablement raison, mais le motif de l'amoncellement était tout autre ; la société en charge de la collecte a changé au 1er janvier et il y a eu un petit "retard à l'allumage". En principe tout devrait rentrer dans l'ordre sous peu.

population ... " ; autant de baume au cœur de vos conseillers qui, peut-être avec des talents divers mais certainement avec beaucoup de bonne volonté, essaient chaque jour d'œuvrer pour le bien-être de leurs concitoyens.

**Nouveau souffle** : cinq nouveaux musiciens et musiciennes sont venus renforcer les rangs de l'harmonie municipale en 2003 ; un renfort qui comble le chef Walter DEMONTROND qui pourra ainsi disposer de plus d'équilibre et de souplesse avec un ensemble qui compte maintenant 35 musiciens.

**Médaille** : A l'occasion de la cérémonie des vœux, le maire a remis à Michel KUDER, employé aux services techniques municipaux, la médaille d'argent du travail. Michel KUDER est entré aux services municipaux en 1988 après avoir exercé plusieurs métiers dont celui de sapeur pompier à la caserne de Giromagny qu'il a dirigée de 1981 à 1988.

### AGENDA DE FEVRIER

**Dimanche 1** : ■ Musique au T2S à 17H00 avec l'ensemble orchestral de Montbéliard.

**Samedi 7** : ■ Cinéma au T2S à 20H30 avec " Le Seigneur des anneaux : le retour du roi " de Peter Jackson (durée 3 heures).

**Lundi 9** : ■ Passage de la déchetterie mobile, place des casernes, de 12H00 à 19H00.

**Samedi 14** : ■ Carnaval des écoles avec défilé dans les rues ; départ à 9h30 à l'école maternelle et embrasement du Roi Carnaval place des Commandos d'Afrique à 10H15.

■ Théâtre au T2S à 20H30 avec une pièce

de Samuel Beckett : " Fin de partie ".

**Samedi 21** : ■ Cinéma au T2S avec " Les Ripoux 3 " de Claude Zidi à 20H30.

**Lundi 23 (jusqu'au 5 mars)** : ■ Activités de vacances au Centre Socio Culturel.

**Samedi 28** : ■ Bourse aux vélos et accessoires organisée par l'USG-VTT au CSCHS (dépôt du matériel de 8H00 à 10H00, vente de 10H00 à 17H00, retrait de 17H00 à 18H00). ■ Début du salon de peintures " les trois tours de gueules " à la salle des fêtes de la mairie (jusqu'au 7 mars).

### GIROPRACTIQUE

**Gendarmerie**: 03 84 29 30 17

**Mairie**: 03 84 27 14 18

**Services d'urgence**: Pompiers 18 ; SAMU 15.

**Contacts internet** : [mairie@giromagny.fr](mailto:mairie@giromagny.fr)

**EDF**: 03 84 28 33 23 **GDF**: 03 84 28 51 22

**Syndicat des eaux**: 03 84 29 50 19

**Pharmacie**: 03 84 29 96 93.

**giro.com@giromagny.fr**



*"J'ai le plaisir  
de vous remercier"*



*"Le retour du roi"*